

Charte Tourisme Durable

Hébergements

Activités / Loisirs



Année 2016

Office de Tourisme / Communauté de Communes

Tel:

Site web:

Adresse mail:

Charte Tourisme Durable 2016

ENGAGEMENTS DES PRESTATAIRES

Cette charte s'adresse aux acteurs touristiques qui exercent leur métier avec le souci de préserver durablement les espaces naturels et le cadre de vie local.

Elle a pour objet de permettre à chacun d'être sensibilisé et accompagné dans cette démarche afin d'inscrire le développement durable dans notre pratique professionnelle.

Cette charte est animée par un référent local, l'office de tourisme, qui assure le relais de l'information sur la démarche tourisme durable, le suivi et la communication, en lien avec la Communauté de communes et le Pays Adour Landes Océanes.

En signant cette charte, le prestataire s'engage à :

- Respecter les critères de la charte listés ci-après,
- Transmettre la preuve des engagements au référent local,
- Communiquer sa consommation d'eau et d'électricité au référent local (sur demande)
- Utiliser le logo et les outils de valorisation proposés
- Participer aux rencontres et actions d'information, de sensibilisation ou formations liées au Tourisme Durable

CONTREPARTIE DES PARTENAIRES

Afin de formaliser l'engagement et les contreparties entre les partenaires institutionnels (Offices de Tourisme, Communautés de communes, Pays Adour Landes océanes), une convention de partenariat pour l'animation de la démarche Tourisme Durable est signée.

Le Pays Adour Landes Océanes s'engage à :

- coordonner et accompagner la démarche en lien avec les référents locaux et les partenaires
- poursuivre le réseau d'échanges au travers du Groupe Travail « Tourisme Durable »
- proposer des outils et des actions de sensibilisation, de formation ou de valorisation tels que le logo « Tourisme Durable », le site Internet dédié à la démarche : www.ecotourisme-pays-alo.com, des journées de formation-action...)
- réaliser un bilan annuel de la démarche et proposer des améliorations éventuelles

En lien avec les partenaires, l'Office de tourisme/ Communauté de communes s'engage à être le référent local de la démarche, et propose les services suivants aux signataires :

- Assurer le suivi et l'accompagnement des prestataires engagés
- Mettre à disposition des outils pratiques de mise en œuvre de la charte (ex : kit écoresponsable, fiches pratiques...)
- Mettre à disposition des outils de communication (logo « Tourisme Durable », affiche).
- Valoriser les prestataires engagés en utilisant le logo « Tourisme Durable »

L'Office de Tourisme est votre référent local.

La démarche Tourisme Durable est menée de manière partenariale entre Offices de tourisme, Communautés de communes, Pays Adour Landes Océanes ainsi que les prestataires touristiques intéressés.

Charte Tourisme Durable 2016

SIGNATURE DES PARTENAIRES

Coordonnées du référent

Office de Tourisme / Communauté de Communes

Ville :

Tel :

Courriel :

Coordonnées du signataire

Raison sociale (professionnels) :

Nom :

Prénom :

Ville :

Tel :

Courriel :

Fait à :

Le :

Pour le référent local

L'Office de tourisme ou l'EPCI

Le président / le responsable

Pour le prestataire,

Le gérant / le responsable

L'Office de Tourisme est votre référent local.

La démarche Tourisme Durable est menée de manière partenariale entre Offices de tourisme, Communautés de communes, Pays Adour Landes Océanes ainsi que les prestataires touristiques intéressés.

Charte Tourisme Durable 2016

Les critères :

Les signataires s'engagent, selon leurs activités, à :

✓ Acheter éco-responsable

- 1 - Préférer des prestataires et/ou fournisseurs écoresponsables ou locaux
- 2 - Préférer des produits éco-labellisés ou alternatifs moins nocifs pour l'environnement

✓ Préserver la ressource en eau

- 3 - Préserver la qualité de l'eau en ne déversant aucun produit nocif dans le réseau d'évacuation ou les espaces naturels et en limitant au strict nécessaire les produits dangereux.
- 4 - Installer des économiseurs d'eau adaptés aux usages avec réducteurs de débit (<8litres / minute) pour la robinetterie.

✓ Réduire la production de déchets

- 5 - Installer ou indiquer un tri sélectif des déchets facilement accessible y compris des déchets dangereux ;
- 6 - Préférer des produits limitant la production de déchets (bannir les bouteilles en plastique) et/ou facilement recyclables (verre, papier, carton...).

✓ Réduire la consommation d'énergie

- 7 - Acheter ou remplacer les équipements électriques par des appareils de classe A

✓ Favoriser la biodiversité

- 8 - Entretenir les espaces verts sans pesticides, avec des produits AB ou par des traitements alternatifs (désherbage thermique, paillage des massifs...)
- 9 - Utiliser des espèces végétales locales pour les futures plantations, et/ou mettre en place des outils pour favoriser la biodiversité (dans les exemples : espaces diversifiés, installation d'abris pour la faune...)

✓ Sensibiliser la clientèle

- 10 - Informer la clientèle et le personnel de la démarche tourisme durable
- 11 - Transmettre votre savoir et/ou mettre à disposition de la documentation relative à l'environnement local (faune, flore, sentiers de randonnées...).

L'Office de Tourisme est votre référent local.

La démarche Tourisme Durable est menée de manière partenariale entre Offices de tourisme, Communautés de communes, Pays Adour Landes Océanes ainsi que les prestataires touristiques intéressés.

Charte Tourisme Durable 2016

Exemple d'actions pour répondre aux engagements :

❖ Achats :

1/ Préférer des prestataires et/ou fournisseurs écoresponsables ou locaux :

- Les viennoiseries sont achetées au boulanger local (Bio), le vin est acheté auprès de nos partenaires (-vin des dunes, Irouleguy...).
- Les cafés, jus d'oranges achetés par l'office font systématiquement l'objet d'un label (Bio, commerce équitable...).

2/ Utiliser des produits éco-labellisés :

- Utilisation de produits d'entretien ecolabellisés (Le Vrai).
- Utilisation de papier recyclé. Sinon, le papier acheté est labellisé PEFC ou NF.
- Le matériel informatique est labellisé « Energy Star ».

❖ Eau :

3/ Ne pas rejeter de produits nocifs dans le circuit des eaux usées (ou en extérieur) et limiter au strict nécessaire les produits dangereux :

- Aucun produit dangereux n'est rejeté avec les eaux usées.
- Un éco-geste autocollant est apposé au-dessus des robinets.

4/ Réduire la consommation d'eau :

- Les robinets sont équipés de mousseurs.
- Le WC a une double chasse.

❖ Déchets :

5/ Trier les déchets pour réduire les ordures ménagères :

- Le papier, le verre, le plastique, le carton... sont triés.
- Pas de produits chimiques pour entretenir les espaces verts...
- Les piles et autres produits dangereux sont ramenés en déchetteries.

6/ Utiliser des produits recyclables :

- Utilisation de piles rechargeables.
- Prêt de cabas aux clients pour faire les courses....
- Pas de plastique (verres en verre, couverts normaux, assiettes en carton...)

❖ Réduire la consommation d'énergie

7/ Quasiment pas d'équipement électrique. Climatisation réversible au minimum. Autocollants de sensibilisation (ne pas chauffer inutilement...). L'équipement récent est classe A...

❖ Biodiversité :

8/ Entretenir les espaces verts durablement :

- Paillage des massifs, arrosage en goutte à goutte, engrais naturel...

9/ Planter des espèces locales dans les espaces verts :

- Choix d'espèces locales.

❖ Sensibilisation :

10/ Sensibiliser les touristes et le personnel à la démarche tourisme durable :

- Diffusion de guide des éco-gestes, pose d'autocollants...
- Infos pour un séjour vert (transports en commun, loueurs vélos, docs réserves naturelles...)

11/ Tenir à la disposition des touristes des brochures, dépliants... pédagogiques :

- Documents sur les activités et patrimoine naturel....

L'Office de Tourisme est votre référent local.

La démarche Tourisme Durable est menée de manière partenariale entre Offices de tourisme, Communautés de communes, Pays Adour Landes Océanes ainsi que les prestataires touristiques intéressés.